



COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 novembre 2025
N° 49

OBJET : Vote sur le principe de l'application du Statut de Résident.

Date de la convocation :
17/11/2025

L'an deux mil vingt-trois, et le lundi 24 novembre, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean Claude, 1^o Adjoint au Maire.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Etaient présents : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur MALATESTA Ludovic, , Madame LIBONATI Julie.

Nombre de Conseillers
en exercice : 14

Etaient absents : Monsieur COGGIA François, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur PASSALACQUA Jean Louis, Madame ALFONSI Noëlle.

Nombre de votants : 11

Absents représentés : Monsieur PASSALACQUA Jean Louis donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur COGGIA François donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean Claude.

Quorum : 08

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000905-20251124-80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2025

Le Président expose qu'aujourd'hui plusieurs Communes se sont prononcées pour la mise en oeuvre le Statut de Résident voté par L'assemblée de CORSE lors de sa délibération du 24 avril 2014.

À ce titre le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA doit se prononcer en ce sens.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote par 8 voix pour et 3 abstentions (COGGIA Jean Dominique, PASSALACQUA Jean Louis et LAPORTE Bernard) le principe de l'application du Statut de Résident tel que voté par l'Assemblée de CORSE.

Fait et délibéré à COGGIA, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

PO/ Le Maire

François COGGIA



*Le 1^{er} ADOEUR
AN/PART JC*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20251124-80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2025